

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 13 décembre 2021, à 19 h, au 38, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Gilles FOURNIER
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} l'assistante-greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 7

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2021-12-344

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-345

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-346

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 29 novembre 2021 : décisions CP-1121-410 à CP-1121-423 inclusivement;
- 6 décembre 2021 : décisions CP-1221-424 à CP-1221-458 inclusivement;
- 8 décembre 2021 : décision CP-1221-459 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-347

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 20C ET AUX NORMES APPLICABLES À LA HAUTEUR MAXIMALE

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite a été tenue entre le 21 octobre 2021 et le 8 novembre 2021 sur le premier projet de règlement n° PR-21-03 (1);

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption d'un second projet de règlement n° PR-21-03 (2) le 22 novembre 2021, et à la publication d'un avis le 24 novembre 2021 concernant la possibilité de formuler des demandes de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 2021-333, intitulé : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 20C ET AUX NORMES APPLICABLES À LA HAUTEUR MAXIMALE »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-348

CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE PERMANENT & NOMINATION — GREFFIER ADJOINT

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

 N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la création d'un nouveau poste cadre permanent de Greffier adjoint selon la recommandation présentée par le Service des ressources humaines & communications à la commission permanente du 29 novembre 2021;

DE nommer M^e Ariane CAMIRÉ pour occuper le poste de Greffière adjointe au Service du greffe à compter du 1^{er} janvier 2022, le tout conformément à la recommandation présentée par le Service des ressources humaines & communications à la commission permanente du 29 novembre 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ s'abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2021-12-349

MOUVEMENT DU PERSONNEL – SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour les mois de septembre, octobre et novembre 2021, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

QUESSY, Even	Moniteur-Surveillant	2021-10-02
TREMBLAY, Léanne	Monitrice-Surveillante	2021-10-16
FOURNIER, Gilles	Conseiller municipal	2021-11-07
DUGUAY, Raynald	Conseiller municipal	2021-11-07
BEAUPRÉ, Danielle	Conseillère municipale	2021-11-07
VIGNOLA, Roger	Conseiller municipal	2021-11-07

TERMINAISON

GAGNÉ, Frédéric	Préposé à l'entrepôt	2021-09-01
GOSELIN, Aurélie	Monitrice-Surveillante	2021-09-20
RENAUD, Jonathan	Pompier à temps partiel	2021-09-27
RYAN, Wayne	Coordonnateur-Planificateur	2021-10-12
CAMIRÉ, Cécile	Conseillère municipale	2021-11-07
CHEVARIE, Carole	Conseillère municipale	2021-11-07
CORBÉY, Marie	Conseillère municipale	2021-11-07
COUETTE, Patricia	Conseillère municipale	2021-11-07
BEZEAU-HÉROUX, Tommy	Pompier à temps partiel	2021-11-12
BOUDREAU, Véronique	Pompière à temps partiel	2021-11-21

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-350

AUTORISATION – DEMANDE D'USAGE TEMPORAIRE – PROJET DE RESTAURATION SUR LE STATIONNEMENT DE L'ÎLE MCCORMICK – LOÏSBUS

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande d'autorisation pour un usage temporaire pour la tenue d'un événement consistant à offrir un service de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

restauration dans un dôme transparent avec des mets préparés par un chef à l'intérieur de son autobus adjacent ;

CONSIDÉRANT que l'événement se tiendra du 27 janvier au 6 février 2022 sur une partie du stationnement sur l'île McCormick ;

CONSIDÉRANT qu'aucune activité n'est prévue à ces dates sur l'île McCormick;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser cet usage temporaire, conformément à l'article 8.2.7 du Règlement de zonage n° 2009-151, afin de permettre la tenue de cet événement consistant à offrir un service de restauration dans un dôme transparent avec des mets préparés par un chef à l'intérieur de son autobus adjacent sur le stationnement de l'île McCormick du 27 janvier au 6 février 2022, le tout suivant les conditions et indications précisées en commission permanente du 29 novembre 2021 notamment quant à l'accès à des toilettes pour les clients, l'autorisation de rejet d'eaux grises requise par le Service des travaux publics, et la preuve d'assurance responsabilité nécessaire, le tout conformément à la recommandation du Service de l'urbanisme en date du 25 novembre 2021 ;

D'autoriser la location et l'utilisation d'une partie du terrain de stationnement de l'île McCormick au coût de 100 \$, taxes incluses, aux fins de la tenue de cet événement, étant précisé que l'espace utilisé doit être celui à l'extrémité du CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI afin de ne pas nuire à leurs activités le cas échéant ;

QUE le demandeur soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier, ainsi que le service ambulancier de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires ;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, ladite entente de location ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-351

OCTROI – DROIT DE PASSAGE TEMPORAIRE – CLUB DE MOTONEIGISTES ODANAK INC.

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un droit de passage temporaire en faveur du CLUB DE MOTONEIGISTES ODANAK INC. (ci-après appelé « Club »), sur les terrains appartenant à la VILLE DE PORT-CARTIER (ci-après appelée « Ville »), jusqu'au 30 avril 2022, permettant l'aménagement, l'entretien et l'utilisation d'un sentier temporaire de motoneige d'une largeur de 3,05 mètres à l'emplacement correspondant au tracé représenté sur le ou les plans croquis, soumis par le Service de l'urbanisme, du secteur Ouest et du nouveau tracé de la TQ3, au conseil municipal, lors de la commission permanente du 29 novembre 2021,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

sujet à ce qui suit et suivant les interventions mentionnées à la susdite commission permanente :

- Le Club et tous autres éventuels utilisateurs devront respecter toutes les lois, tous les règlements et toutes autres normes applicables, ainsi que les droits existants et l'environnement ;
- Le droit de passage envisagé est de la nature d'un droit personnel uniquement et non d'un droit réel immobilier ;
- Ce droit est consenti sans aucune garantie et aux risques et périls du Club, de ses membres et de tous autres éventuels utilisateurs ;
- La Ville n'assumera aucune responsabilité en relation avec ce droit de passage, l'aménagement du sentier, son entretien et son utilisation, les utilisateurs devant en convenir, le Club s'en portant garant et s'engageant à tenir la Ville indemne de tous recours, toutes réclamations, procédures et actions à ce sujet ;
- En outre de la Ville, le Club devra s'entendre par écrit à cet effet avec l'ensemble des ayants droit, notamment les propriétaires, autres que la Ville, s'il en est, des terrains que traverserait le tracé de ce sentier du secteur Ouest, de même que ceux qui traverseraient le tracé de la TQ3 ;
- La Ville se réserve le droit de révoquer en tout temps ce droit temporaire de passage ;
- Le Club devra confirmer à la Ville son acceptation de toutes les conditions ci-dessus énoncées et en convenir par écrit ;

D' le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à négocier, conclure et à signer pour et au nom de la Ville, la convention ci-dessus envisagée ainsi que tous les documents qui pourront être utiles ou nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

M. le conseiller Roger VIGNOLA s'abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS, DE MARQUES D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), l'assistante-greffière dépose le registre des déclarations de dons, marques d'hospitalité ou d'avantages reçus par les membres du conseil municipal et indique qu'aucune déclaration n'a été faite à ce jour.

2021-12-352

DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2021

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatif entre le réel de l'exercice courant et précédent au 31 octobre 2021 de la VILLE DE PORT-CARTIER;

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatif de l'exercice courant au 31 octobre 2021 et le budget de l'année en cours de la VILLE DE PORT-CARTIER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-353

REPRÉSENTATION POUR L'AUDIENCE DEVANT LA COUR DES PETITES CRÉANCES – DOSSIER N° 650-32-700265-205

CONSIDÉRANT QUE des procédures judiciaires ont été intentées contre la VILLE DE PORT-CARTIER dans le dossier de la Cour des petites créances du district judiciaire de Mingan portant le numéro 650-32-700265-205 ;

CONSIDÉRANT QUE l'audience dans ce dossier a été fixée au 25 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE Raphaël SAVARD, contremaître, soit autorisé à représenter la VILLE DE PORT-CARTIER lors de l'audience devant la Cour des petites créances dans le dossier numéro 650-32-700265-205.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-354

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE – LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE procéder au renouvellement du portefeuille d'assurances se composant de la police n° MMQP-03-097022, que la VILLE DE PORT-CARTIER détient et contracte auprès de LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023, le tout tel que soumis au conseil municipal à l'occasion de la commission permanente du 6 décembre 2021, sujet aux ajustements pouvant s'imposer selon le Service du greffe ;

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 342 016,93 \$, taxes incluses, à FQM ASSURANCES INC., pour le renouvellement de ce portefeuille d'assurances, tel que susdit et sous réserve des susdits ajustements éventuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-355

AUTORISATION – TENUES DE DEUX PARTIES DE HOCKEY SENIOR AA (JANVIER ET MARS 2022)

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser, la tenue de deux parties de Hockey Senior AA en janvier et mars 2022, conditionnellement au respect des mesures sanitaires en vigueur au moment de la tenue de l'événement et de l'obtention d'assurances nécessaires,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

le tout suivant les conditions prévues dans la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 29 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-356

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'accorder une subvention pour les projets mentionnés ci-dessous, aux montants suivants :

- « Formation d'appoint pour les enseignantes pour l'enseignement de la danse aux enfants de 3 à 7 ans » pour L'ACADÉMIE " LES JOIES DE LA DANSE " PORT-CARTIER au montant de 2 570,03 \$ représentant 50 % du montant global du projet.
- « Transfert de film 16 millimètres en numérique et numérisation de 600 photos pour l'exposition permanente » pour LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER au montant de 6 568,35 \$ représentant 50 % du montant global du projet.

DE prendre le montant des subventions à même le code budgétaire du fonds d'administration prévu à cet effet dans le budget du secteur culturel du Service des loisirs et de la culture 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-357

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – PLAN D'ACTION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une subvention de 5 000 \$ pour l'année 2021 à LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER dans le cadre du plan d'action de l'Entente de développement culturel 2021-2023 conclue avec le ministère de la Culture et des Communications, pour la réalisation du projet « Numérisation d'archives journalistiques de la région de Port-Cartier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-358

AUTORISATION – RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION À LA PROMOTION DES AUTOCOLLANTS « ROAD TRIP CÔTE-NORD »

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE la VILLE DE PORT-CARTIER s'engage à participer financièrement au projet de Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord pour la création et l'impression d'un autocollant à l'image de la municipalité et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2021-12-359

AUTORISATION DE PAIEMENT — DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 16 — MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) — PROJET N° VPC-STP-TC-20200320-01 — DEXTER QUÉBEC INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 164 167,62 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 16 416,77 \$, taxes en sus, à l'entreprise DEXTER QUÉBEC INC., en paiement du décompte n° 16 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20200301-01, le tout conformément au décompte n° 16 daté du 9 novembre 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 novembre 2021, le tout **conditionnellement à la réception des quittances applicables.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-360

AUTORISATION DE PAIEMENT — FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES — ÉNERGÈRE INC. — FACTURE N° 7208

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 220 331,83 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 22 033,18 \$, taxes en sus, à l'entreprise ÉNERGÈRE INC., en paiement pour le contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes, faisant l'objet de la résolution numéro 2021-07-236, le tout conformément à la facture n°7208 datée du 31 octobre 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 9 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-361

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT MUNICIPAL (36, RUE PLANTE) – PROJET N° VPC-STP-TC-20210819-01 – ENTREPRISE MARC BILODEAU INC. – FACTURE N°2112

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 49 450 \$, taxes en sus, à ENTREPRISE MARC BILODEAU INC. en paiement des travaux réalisés dans le cadre du contrat de Démolition d'un bâtiment municipal (36, rue Plante à Port-Cartier), faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210819-01, le tout conformément à la facture n° 2112 datée du 5 novembre 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 9 novembre 2021.

DE préciser que le coût de ces travaux sera puisé à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-362

AUTORISATION DE PAIEMENT — ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA 6^E ET 8^E RUE — FNX INNOV — FACTURE N°398161

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 15 615 \$, taxes en sus, à l'entreprise FNX INNOV, en paiement pour les services professionnels visant l'étude géotechnique dans le cadre du projet de réfection de la 6^e et 8^e rue, faisant l'objet de la résolution numéro 2021-06-168, le tout conformément à la facture n° 398161 datée du 23 septembre 2021 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 9 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-363

AUTORISATION DE PAIEMENT — DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 4355, RUE DES PIONNIERS DANS LE SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE — ENTREPRISE MARC BILODEAU INC. — FACTURE N°2118

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à ENTREPRISE MARC BILODEAU INC., pour la démolition d'un bâtiment situé au 4355, rue des Pionniers dans le secteur Rivière-Pentecôte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 19 000 \$, taxes en sus, à ENTREPRISE MARC BILODEAU INC. en paiement des travaux réalisés dans le cadre du contrat de démolition d'un bâtiment situé au 4355, rue des Pionniers dans le secteur Rivière-Pentecôte, le tout conformément à la facture n° 2118 de datée du 14 novembre 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 12 novembre 2021.

DE préciser que le coût de ces travaux sera puisé à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-364

AUTORISATION DE PAIEMENT — DÉMOLITION DE DEUX (2) BÂTIMENTS SITUÉS AU 16, RUE GAUDREULT — ENTREPRISE MARC BILODEAU INC. — FACTURE N°2124

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à ENTREPRISE MARC BILODEAU INC., pour la démolition de deux (2) bâtiments situés au 16, rue Gaudreault, à Port-Cartier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 9 500 \$, taxes en sus, à ENTREPRISE MARC BILODEAU INC. en paiement des travaux réalisés dans le cadre du contrat de démolition de deux (2) bâtiments situés au 16, rue Gaudreault, à Port-Cartier, le tout conformément à la facture n°2124 datée du

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

21 novembre 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 22 novembre 2021.

DE préciser que le coût de ces travaux sera puisé à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-365

LIBÉRATION D'UN DÉPÔT DE SOUMISSION — ANALYSE DES ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES PRÉLEVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER — PROJET N° VPC-STP-ST-20160427-01 — AGAT LABORATOIRES

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à libérer le dépôt de soumission d'AGAT LABORATOIRES, au montant de 8 331 \$, détenu par la VILLE DE PORT-CARTIER concernant le contrat d'analyse des échantillons d'eau potable et d'eaux usées prélevées sur le territoire de la ville de Port-Cartier, pour le projet n° VPC-STP-ST-20160427-01, suivant la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 11 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-366

AUTORISATION DE PAIEMENT — MODÉLISATION DE SCÉNARIOS ALTERNATIFS POUR LE PROJET DE STABILISATION DU SECTEUR DE PLAGE ROCHELOIS — LASALLE NHC INC. — FACTURE N° 1758

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 26 767,50 \$, taxes en sus, à l'entreprise LASALLE NHC INC. en paiement pour les services professionnels visant la réalisation d'une modélisation de scénarios alternatifs pour le projet de stabilisation du secteur de la Plage Rochelois, faisant l'objet de la résolution numéro 2021-06-173, le tout conformément à la facture n° 1758, datée du 31 octobre 2021 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 19 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-367

PROLONGATION D'ENTENTE — OPÉRATION D'UN CENTRE DE TRI — RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

DE prolonger pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2022, l'entente concernant l'opération d'un centre de tri, d'un écocentre et du site de Rivière-Pentecôte avec RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE intervenue le 30 mars 2017.

DE préciser que cette entente s'applique telle quelle, à l'exception de l'article 9 qui est remplacé par ce qui suit :

« La rémunération versée à RESSOURCE DE RÉINSERTION « LE PHARE » par la Ville de Port-Cartier pour l'entretien et l'opération d'un centre de tri

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

ainsi que l'expédition des matières recyclables par Le Phare, est fixée, pour la durée de la prolongation, soit un mois, à 12 117,81 \$, taxes en sus, payable selon les modalités prévues à ladite entente ainsi qu'à ses amendements. »

DE préciser que le renouvellement de ce contrat et cet amendement au contrat sont conditionnels à l'adoption par RESSOURCE DE RÉINSERTION « LE PHARE », d'une résolution au même effet que la présente résolution adoptée par la Ville de Port-Cartier, et ce, dans les 30 jours de la date des présentes, à défaut de quoi, la présente résolution sera sans effet et réputée n'avoir jamais existée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-368

PROLONGATION D'ENTENTE – « ANNEXE B - OPTION ÉCOCENTRE » – RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

DE confirmer la prolongation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2022, de l'« Annexe B – Option Écocentre » au « Contrat concernant l'opération d'un centre de tri, d'un écocentre et du site de Rivière-Pentecôte » intervenue entre RESSOURCE DE RÉINSERTION « LE PHARE » et la VILLE DE PORT-CARTIER 30 mars 2017 ;

DE préciser que cette entente s'applique telle quelle, à l'exception de l'article 13.1 qui est remplacé par ce qui suit :

« La Ville paiera 21 542,73 \$ par mois, taxes en sus, pour l'exécution par LE PHARE des travaux de gestion et d'opération d'un Écocentre, de la récupération, traitement et frais de disposition des résidus domestiques dangereux (RDD). »

DE préciser que le renouvellement de cette entente au contrat est conditionnel à l'adoption par RESSOURCE DE RÉINSERTION « LE PHARE », d'une résolution au même effet que la présente résolution adoptée par la VILLE DE PORT-CARTIER, et ce, dans les 30 jours de la date des présentes, à défaut de quoi, la présente résolution sera sans effet et réputée n'avoir jamais existée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-369

AUTORISATION – TENUE D'UN PONT PAYANT – 15^E ÉDITION – RELAIS POUR LA VIE DE PORT-CARTIER – 7 AVRIL 2022

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser le comité organisateur du Relais pour la vie à tenir, sous réserves des mesures sanitaires en vigueur, un pont payant sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le jeudi 7 avril 2022, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin de recueillir des fonds au profit de la SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER dans le cadre du Relais pour la vie de Port-Cartier, le tout conformément à la demande datée du 11 novembre 2021 ;

QUE le comité organisateur du Relais pour la vie soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires ;

DE demander au comité de prévoir la remise d'un coupon à remettre à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-370

AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – PROJET D'UN JARDIN HYDROPONIQUE – ÉCOLE DOMINIQUE-SAVIO

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser un montant de 500 \$ à titre de don à l'ÉCOLE DOMINIQUE-SAVIO dans le cadre de leur projet de jardin hydroponique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-371

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE – SOLUTIONS D'EAU BOURGELAS INC.

CONSIDÉRANT la soumission numéro 6890 de l'entreprise SOLUTIONS D'EAU BOURGELAS INC., datée du 24 novembre 2021 pour l'acquisition et l'installation d'une borne sèche;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'octroyer un contrat à SOLUTIONS D'EAU BOURGELAS INC., visant l'acquisition et l'installation d'une borne sèche pour une somme de 21 742,11 \$, taxes en sus, conformément à la soumission numéro 6890 de cette entreprise, en date du 24 novembre 2021 et suivant la recommandation de la direction générale en commission permanente du 6 décembre 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-372

AUTORISATION DE DÉPÔT – PROJET « PARCOURS ACTIF DE LA TAÏGA » – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR (PAFSSPA) – MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet Parcours actif de la Taïga au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Port-Cartier à payer sa part des coûts admissibles, soit VINGT POUR CENT (20 %) du coût total du projet, et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Port-Cartier désigne M^{me} Diane ROUX, superviseure aux sports, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-373

DÉPÔT – RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – ADOPTION DU BUDGET 2021 ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'approuver les rapports d'audit de conformité concernant l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 tels que soumis par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-374

NOMINATION ET REPRÉSENTATION DES ÉLUS AU SEIN DES DIFFÉRENTS COMITÉS – PÉRIODE DE NOVEMBRE 2021 À NOVEMBRE 2023

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'entériner le plan de nomination et représentation de la VILLE DE PORT-CARTIER par ses élus municipaux au niveau des différents dossiers, comités, commissions et/ou organismes suivants pour la période de novembre 2021 à novembre 2023 :

M. le maire Alain THIBault :

- Administration
- Finances
- Assemblée des MRC de la Côte-Nord
- Développement économique Port-Cartier (DÉPC)
- Société du port ferroviaire de Port-Cartier inc. (SOCAR)
- Dossiers se rapportant à l'énergie
- Corporation des Îles de Port-Cartier inc.
- Comité consultatif de la Traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ :

- Comité de sécurité publique (MRC)
- Développement économique Port-Cartier (DÉPC)
- Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier (CCU)
- Comité de circulation et des enseignes
- Office municipal d'habitation de Port-Cartier (OMH)
- Dossier résidence pour aînés (RPA)
- Comité d'embellissement

M. le conseiller Gilles FOURNIER :

- Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR) (MRC)

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

- Loisir et Sport Côte-Nord (URLS-CN)
- Office municipal d'habitation de Port-Cartier (OMH)
- Dossiers relatifs au tourisme
- Politique familiale
- Comité santé mieux-être

M. le conseiller Mario GAUMONT :

- Comité de sécurité publique (MRC)
- Comité de sécurité incendie (MRC)
- Station de ski Gallix (MRC)
- Dossiers relatifs au secteur Rivière-Pentecôte :
 - économique
 - communautaire
 - touristique
 - Énergie
 - Loisirs Rive-Baie

M. le conseiller Raynald DUGUAY :

- Mouvement solidarité Port-Cartier
- Corporation des Îles de Port-Cartier inc.
- Base de plein air les Goélands
- Comité santé mieux-être

M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ :

- Développement économique Port-Cartier (DÉPC)
- Comité de circulation et des enseignes
- Café-théâtre Graffiti
- Nouveaux arrivants
- Table locale de concertation des aînés (MRC)
- Municipalité amie des aînés (MADA)
- Politique familiale

M. le conseiller Roger VIGNOLA :

- Chambre de commerce de Port-Cartier
- Société du port ferroviaire de Port-Cartier inc. (SOCAR)
- Comité du fonds culturel
- Comité des quilles
- Comité consultatif de la Traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout (suppléant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-375

NOMINATION – POSTE D'ADJOINTE À LA MAIRIE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'embaucher M^{me} Bianca PROULX pour occuper le poste d'adjointe à la mairie, selon les recommandations du comité de sélection et le tout conformément aux termes et conditions énoncés au conseil municipal en date du 8 décembre 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-12-376

PROLONGATION – PÉRIODE DE VÉRIFICATION DILIGENTE – OFFRE D'ACHAT DU 55, BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC.

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat intervenue entre la Ville et le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. le 29 avril 2020 contenait une clause de période de vérification diligente;

CONSIDÉRANT que le projet chemine bien, mais que certains éléments demeurent à confirmer;

CONSIDÉRANT la demande du CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. de prolonger la période de vérification diligente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE prolonger la période de vérification diligente prévue dans l'offre d'achat jusqu'au 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-377

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT DU BARDEAU DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET N° VPC-STP-TC-20210608-02

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public, pour le remplacement du bardeau des toitures de l'hôtel de Ville, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210608-02;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 3 novembre 2021, deux (2) soumissions ont été reçues pour ce projet, soit celles de GESTION FREMAX INC. et de SERVICES GROUPTech INC., tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que les montants soumissionnés dépassent largement le seuil budgété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE rejeter les soumissions reçues pour le remplacement du bardeau des toitures de l'hôtel de Ville, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210608-02, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 25 novembre 2021;

D'autoriser le retour en appel d'offres pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2021-12-378

LIBÉRATION DES RETENUES CONTRACTUELLES – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES D’EAU POTABLE ET D’EAUX USÉES DU SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20170914-01 – FNX-INNOV INC.

CONSIDÉRANT qu’une retenue contractuelle spéciale a été appliquée lors de l’autorisation de paiement faisant l’objet de la résolution n° 2021-03-87;

CONSIDÉRANT que la raison de cette retenue était que les études préliminaires n’avaient pas encore été approuvées par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a reçu l’approbation du MAMH le 7 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D’autoriser la trésorière à libérer la retenue contractuelle spéciale à FNX-INNOV INC. (anciennement AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.), au montant de 50 000 \$, concernant le contrat de services professionnels pour l’ingénierie préliminaire de la mise à niveau des infrastructures d’eau potable et d’eaux usées du secteur Rivière-Pentecôte, projet n° VPC-STP-SPI-20170914-01, suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 9 décembre 2021.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2021-12-379

AUTORISATION – VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE POUR LE COMITÉ LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

DE prolonger pour une période additionnelle d’un (1) an à compter du 15 décembre 2021, le Protocole d’entente concernant la gestion du centre communautaire « Daniel Pagé », à Port-Cartier dans le secteur de Rivière-Pentecôte, intervenu avec LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE, aux mêmes conditions que celles prévues audit protocole, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 9 décembre 2021;

D’autoriser la trésorière à verser au comité LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE une subvention au montant de 15 000 \$, selon les modalités prévues à cette fin, afin de lui permettre de poursuivre l’entretien et l’animation du Centre communautaire Daniel PAGÉ, pour la période débutant le 15 décembre 2021 et se terminant le 14 décembre 2022, incluant l’entretien de la patinoire extérieure, suite à la prolongation du contrat concernant la gestion du Centre communautaire Daniel PAGÉ et sous réserve des documents exigés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2021-12-380

ADJUDICATION DE CONTRAT – LOCATION D’UN BOUTEUR SUR CHENILLES – PROJET N° VPC-STP-AB-20211006-01

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, JEAN FOURNIER INC., le contrat de location d'un boteur sur chenilles faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-AB-20211006-01, pour la location mensuelle de 11 750 \$, taxes en sus, et ce, du 1^{er} février 2022 au 31 mars 2022 (2 mois) pour un montant total de 23 500 \$, taxes en sus, avec possibilité de prolonger pour un maximum de deux (2) périodes de deux (2) mois soit jusqu'au 31 mars 2024, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 7 décembre 2021, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 décembre 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Au nom du conseil municipal, il souhaite de joyeuses fêtes à tous les citoyens, en mentionnant d'être prudents dans les déplacements et de profiter des moments avec leurs proches.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

À la séance du 22 novembre 2021, M. Gilles DUGUAY demandait quelle somme d'argent avait été dépensée dans le projet d'eau à Rivière-Pentecôte jusqu'à présent.

Réponse : Un total de **980 250 \$** a été dépensé pour ce projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2021-12-381

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 13 décembre 2021 soit levée à 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Assistante-greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/rlb

